

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	27 (1939)
Heft:	541
Artikel:	Dans l'Eglise nationale protestante de Genève : l'éligibilité des femmes du Consistoire
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-263317

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—
ETRANGER .. 8.—
Le numéro .. 0.25
Paiement devant ou 1^{er} Janvier, à partir du Janvier, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de
l'année en cours.

ANNONCES

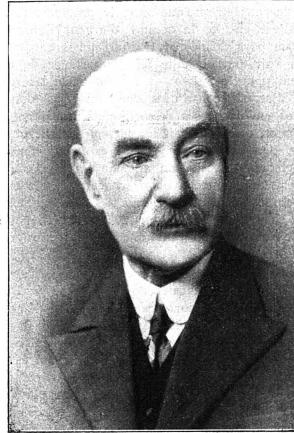
11 cent, le mm.
Largueur de la colonne: 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Plus à me frapper l'on
s'amuse,
Plus de marteaux l'on y
use!

Vieux proverbe huguenot.

IN MEMORIAM

M. Paul Richter



Olivier Mouvement Féministe

M. Paul RICHTER
(1869-1939)

Notre pauvre Mouvement Féministe, déjà si éprouvé par le décès de plusieurs de ses meilleures collaboratrices, vient d'être encore cruellement frappé en ce mois de février, déjà lourd de souvenirs douloureux: son excellent et fidèle imprimeur, M. Paul Richter, qui depuis sa fondation assurait sa parution avec une régularité, une complaisance et un intérêt qui ne se sont jamais démentis, a été enlevé à son activité après quelques jours de maladie à peine, et sans que rien n'ait pu faire prévoir ce départ si subit. Circonstances émouvantes: sa vaillante compagne, Mme Richter, souffrant depuis quelques jours est décédée vingt-quatre heures avant son mari, qui, alité pour une grippe, n'a pas pu supporter ce coup et a expiré peu après, si bien que les obsèques de ce couple si uni ont eu lieu en même temps...

Il y a eu en octobre dernier vingt-six ans que, rédactrice en devenir de Mouvement, que l'on allait créer nous avons franchi pour la première fois la porte de l'étroit bureau accolé aux bâtiments de l'imprimerie, et qui devait, dans la suite nous revoir si souvent. C'est donc une collaboration de plus de vingt-six années qui vient d'être brutalement rompue, et qui a porté, non seulement sur la publication de notre journal, mais encore sur celle d'un nombre incalculable de feuilles de propagande de tracts, de circulaires, de brochures, d'affiches... bref de tout ce qui est nécessaire à un mouvement comme le nôtre et à ceux qui lui sont connexes pour mener leur propagande et développer leur activité. Tout l'expérience que nous avons pu acquérir en matière d'imprimerie — cette expérience qui manque encore si souvent à tant de travailleurs sociaux — s'effarouche la seule idée d'une correction d'épreuves — c'est en travaillant avec Richter que nous l'avons gagné, grâce à une grande confiance réciproque basée sur une solide estime. Car il était un de ces hommes sur lesquels on savait pouvoir compter: sa probité professionnelle, son exactitude rigoureuse, son respect de la promesse

donnée ne nous ont-ils pas au cours de plus d'un quart de siècle, singulièrement facilité la tâche? Son inépuisable complaisance aussi: combien de fois, vite appelé au téléphone pour une décision subite émettait-il des doutes devant la rapidité d'exécution, le tour de force technique, que les circonstances imprévues nous obligeaient à lui demander, mais finissait toujours par se rendre à nos instances et mettait alors tout en œuvre pour nous donner satisfaction? Et enfin quelle reconnaissance ne lui devons-nous pas pour l'intérêt très vif qu'il portait à notre travail, au Mouvement tout spécialement? pour les conditions matérielles qu'il nous offrait, s'efforçant toujours de tenir compte de notre situation financière, intervenant même parfois quand il estimait que nous allions risquer une dépense disproportionnée avec nos moyens?

C'est que, toute cette activité, il s'y intéressait non seulement professionnellement, com-

me tout bon artisan est captivé par l'œuvre sur laquelle il se penche, mais aussi parce qu'il était féministe. Non pas un féministe de commande, voulant plaire à une clientèle étendue dans nos milieux, mais féministe pour lui-même, qui souvent, en corrigeant la première épreuve d'un article de notre journal, nous en félicitait spontanément: féministe convaincu, qui, très pacifique d'ordinaire, s'indignait contre toute atteinte à la personnalité de la femme. Nous nous souvenons de l'avoir vu vraiment en colère lors d'une campagne menée parmi les patrons imprimeurs en faveur de l'exclusion des femmes de cette belle profession, exclusion dont l'injustice continue à se perpétuer, et il avait immédiatement taillé sa plus belle plume pour répondre du tac au tac à une polémique à ce sujet dans un journal corporatif. Une autre fois — c'était lors de la modification à la Constitution genevoise qui devait permettre à une femme d'accéder au poste de juge de tribunal pour mineurs — il refusa nel bulletin de vote du parti qu'il suivait habituellement parce que ce bulletin portait un non!...

Tout ceci et mille autres détails encore qui nous reviennent à la mémoire, alors que nous feuillets par la pensée le souvenir de ces vingt-six années, tout ceci mesure la portée de la perte que nous venons de faire. Elles se sont multipliées ces pertes, au cours de ces dernières années; ils sont devenus nombreux, ces noms que nous lui demandions d'inscrire sur une page du Mouvement, sous un large bandeau de deuil. Et maintenant c'est le sien qui figure sous ce bandeau et la liste s'allonge, fatale, de tous ceux et celles, avec lesquels nous avons travaillé toujours, espéré souvent, éprouvé de la tristesse et du découragement parfois, et par conséquent tissé les liens de ces belles et confiantes collaborations qui marquent de leur sceau inoubliable de longues périodes de vie.

A la famille de Paul Richter, au personnel fidèle de l'imprimerie, qui est en deuil lui aussi maintenant, le Mouvement Féministe qui prend sa lourde part de ce chagrin, dit sa profonde et chaude sympathie.

E. GD.

Du nouveau sous le soleil

Le "LABEL"

Le nouveau catalogue d'une maison de lingerie réputée (*Müller, zur Sommerau, Zürich*) est sur notre table. Sur sa couverture bleu et or brille un magnifique soleil — la marque de la maison — au centre des rayons dorés duquel surgit cette devise alléchante: « Sous ce soleil il y a toujours quelque chose de nouveau ».

En effet, c'est une profusion de jolies choses rassurantes autant que pratiques, d'idées neuves réalisées à la perfection; mais ce qui me frappe plus encore que le modèle le plus moderne de chemise ou de combinaison, c'est la phrase qui en tête de chaque page énonce la recommandation suivante: « Demandez notre lingerie marque Soleil ! La marque Label garantit la valeur sociale de notre lingerie ! »

La valeur « sociale ? » Oui, en effet, voilà bien qui est tout à fait nouveau sous le soleil! Certes, de tout temps quelques personnes auraient désiré savoir combien gagnait l'ouvrière à domicile qui confectionnait les petites robes vendues 1 fr. 95; ces connaissances inquiètes sont-elles donc devenues maintenant si nombreuses qu'une entreprise juge nécessaire, et peut-être même lucratif, de recommander sa marchandise sous cet angle tout nouveau du point de vue social?... Et voilà l'explication au verso de la couverture:

La compagnie qui fabrique ses produits dans de bonnes conditions de travail, doit occuper dans l'économie du pays la place qui lui revient de ce fait.

Ces maisons qui se préoccupent des conditions de travail sont certes très nombreuses en Suisse mais néanmoins une enquête récente de l'Office statistique de la ville de Zurich a prouvé que l'on trouve dans l'industrie de la confection des gains inférieurs à 20 centimes l'heure, et le « Message du Conseil Fédéral sur la protection du travail à domicile » déjà cité dans ce journal¹ relève des chiffres analogues: 20 à 25 ct. pour la confection de fourreaux (1 h. 30 de travail); 14 ct. pour de petits tabliers (3/4 d'heure de travail); 20 ct. pour des salopettes (1 h.); 27 ct. pour une blouse d'ouvrière (1 h. 30 à 2 h.), etc. Aussi ce Message constate-t-il que:

...plusieurs patrons qui s'efforcent de diriger leurs entreprises selon des principes équitables ont dû renoncer à certaines fabrications, ne pouvant plus concurrencer les prix de la marchandise confectionnée par les travailleurs à domicile. D'autres se voient obligés d'avoir recours au travail à domicile pour maintenir leur situation. Dans de très nombreux cas, ceci a eu lieu au détriment du personnel de l'entreprise, car le renvoi d'ouvrières et la baisse des salaires en ont été la conséquence. En transformant ainsi le travail en fabrique en travail à domicile, ces entreprises participent à l'aggravation de la concurrence et des conditions d'existence pour de nombreuses entreprises dont les propriétaires s'efforcent de maintenir non seulement les prix, et les salaires, mais aussi la qualité de leurs produits.

Voilà donc la raison pour laquelle ce fait nouveau s'est produit: des fabricants ne recommandent pas seulement la matière première, la solidité, l'élegance — et le bas prix — de leurs

produits, mais tiennent aussi à informer le public que l'ouvrière, l'ouvrière qui y ont travaillé ont obtenu un salaire équitable, jouissant d'un minimum de vacances payées, et ne sont pas entravés dans leur liberté d'association — droit que garantit la Constitution, mais qui n'est pas toujours respecté!

Ce sont en première ligne des fabricants de l'industrie textile qui ont compris la nécessité de ce nouveau genre de défense économique, car c'est dans cette branche que la concurrence est la plus âpre, que l'échelle des salaires montre les plus grands écarts et que le travail à domicile est le plus fréquent. Actuellement 14 fabricants et 3 ouvreries ont obtenu l'autorisation de se servir du label que l'on trouve sur les articles les plus divers, et dans tous les genres du plus luxueux au plus ordinaire. Nous croyons pouvoir affirmer qu'hommes, femmes et enfants, des plus jeunes aux plus âgés, peuvent dès maintenant s'ha-

biller entièrement « à la label » par tous les temps et toutes les occasions possibles: travail professionnel, sport, toilette habillée, et cela sans débourser plus qu'ils ne le feraient sans tenir compte de cette marque, car — à qualité égale — les articles Label ne sont pas plus cher que les autres.

(La fin en 3^e page)

P. de GREYERZ.

Dans l'Eglise Nationale Protestante de Genève

L'éligibilité des femmes du Consistoire

L'une des premières parmi les Eglises nationales protestantes en Suisse à reconnaître aux femmes le droit de vote, l'Eglise de Genève leur a également donné en 1923 le droit d'être élue dans les Conseils de paroisse — droit que, par parenthèse, l'Eglise nationale vaudoise vient de leur refuser de façon inexplicable pour tous ceux qui, n'étant pas aveuglés par des préjugés d'un autre âge, et réalisant à quel point cette réforme est entrée dans les habitudes à Genève, ne comprennent pas que l'on puisse se priver de gaité du cœur d'un concours féminin aussi actif que compétent. — Il ne reste donc plus à Genève — et l'accès des femmes au pastoraat étant admis avec certaines réserves toutefois — qu'une dernière étape à franchir pour assurer la collaboration entière des femmes à une Eglise à laquelle elles ont toujours donné tant de preuves d'attachement: leur éligibilité au Consistoire, c'est-à-dire au corps dirigeant de l'Eglise.

Avant beaucoup d'après, plusieurs conseillères de paroisse estimèrent que la révision projetée de la Constitution de l'Eglise offrirait une occasion toute trouvée, et M. le professeur Eug. Choisy, toujours à la brèche quand il s'agit de défendre la bonne cause féminine, fit une proposition dans ce sens au Consistoire le 17 juin 1938, lors d'un premier débat. Sa proposition fut repoussée, mais à la majorité de deux voix seulement, si bien que 32 conseillères de paroisses et 12 présidents de Conseils estimèrent pouvoir adresser au corps directeur de l'Eglise la demande de considérer à nouveau cette question. Celle-ci revint donc en discussion le 21 janvier dernier, et chaleureusement soutenue par quelques-uns, mais combattue avec autant d'acharnement par quelques autres, pour des motifs divers — que nous aurons bien de la peine à ne pas appeler des prétextes! — fut enterrée à nouveau et cette fois-ci par 22 voix contre 9! Ce que l'on peut dire — et ce jugement n'est pas de nous, mais bien d'un membre du Consistoire lui-même — de ce résultat, dépourvu de bon sens, autant que d'opportunité de reconnaissance, autant que de justice, nous l'empruntons à un excellent article qu'à la suite de ces débats, M. Th. Geisendorf-Des Gouttes addressa à tous les journaux protestants de Genève:

...Pourquoi, lorsque dans le corps électoral se trouvent des éléments aussi fidèles, et il faut le dire aussi vivants (car si vous écartiez les femmes, qui verriez-vous au pied des chaires?) allez-vous répondre à celles qui veulent apporter leurs forces et leurs talents à la direction de l'Eglise: « Pardon, Messdemoiselles, cette direction est lourde et difficile, et nous n'avons pas besoin de vous! » Et si le Consistoire fut formé, comme le prévoit la Constitution principalement de 25 délégués des paroisses, pourquoi prévoit que ceux-ci seront exclusivement masculins, alors que la plupart des Conseils sont mixtes?... Ceci me semble être d'un illogisme qui ne témoigne pas en faveur de notre supériorité de raisonnablement, à nous du sexe fort!

...Vous semblez oublier, Messieurs, la part merveilleusement active et dévouée que prennent les femmes dans toutes les activités désintéressées, et je ne parle pas ici des ouvrages, des réunions de couture, mais je songe aux écoles du dimanche et du jeudi, aux chœurs paroissiaux, aux tournées de visites, à telle dizaine où les déficiences involontaires d'un ministère pastoral ont été largement couvertes par le zèle inlassable de maternices, de visiteuses et de conseillères dévouées. Le refus qu'on leur oppose n'est-il pas une ingratitudé?



LABEL

¹ Voir le Mouvement, N° 536.

...On peut penser ce que l'on veut du féminisme qui n'a pas toujours employé les moyens les plus appropriés à son succès; celles à qui on ferme toutes les avenues sont parfois poussées à user la manière vive.

...Mais ici, on vous a respectueusement sollicités, on a fait appel à votre jugement... Souffrez que je vous le dise, chers collègues: vous n'aimez pas plus que moi que l'on nous taxe d'immobilisme. Mais par ce vote, n'aviez-vous pas fourni à nos contemporains un redoutable argument?...

Nos conseillères de paroisse toutefois ne se décourageront pas, et usant de toutes les ressources qu'offre la Constitution aux électeurs¹ des deux sexes décideront de recourir à une autre méthode: en effet lorsque plus d'un tiers des Conseils de paroisse présente une demande, le Consistoire est bien obligé, bon gré mal gré, de soumettre celle-ci au corps électoral de l'Eglise. Et c'est ce qui est arrivé, avec la différence qu'au lieu du tiers des Conseils de paroisse, ce fut la majorité d'entre eux: aux dernières nouvelles, 14 sur 25 avaient fait parvenir leur adhésion. C'est donc grâce à l'esprit compréhensif et progressiste des Conseils de paroisse du canton que électeurs et électrices de l'Eglise nationale vont être appelés à se prononcer sur cette réforme si naturelle et logique de l'accession des femmes au corps directeur de l'Eglise. Et nous trouvons cela extrêmement encourageant: car ce n'est pas sur des théories et des arguments abstraits que ces Conseils ont basé leur décision, mais bien sur des expériences pratiques et quotidiennes, et eux qui savent ce qui signifie l'étoile collaboration des femmes à leurs travaux ont voulu, en pleine connaissance de cause, les associer de près à la direction de l'Eglise.

C'est donc les 25 et 26 mars prochain que nous tous, électrices et électeurs dans l'Eglise nationale, allons devoir voter sur cette modification à la Constitution en même temps que sur plusieurs autres. Il n'est pas de notre ressort de prendre ici position pour ou contre les différentes dispositions de cette révision, mais il est de notre devoir de recommander à toutes nos lectrices qui sont électrices dans cette Eglise d'étudier attentivement les modalités de ce projet — nous supposons que des réunions à cet effet vont avoir lieu au cours de ces prochaines semaines — afin de se faire une opinion raisonnée. Et il est de notre devoir à toutes de participer nombreuses à ce scrutin important, nous rappelant qu'électrices dans l'Eglise au même titre que les hommes — et bien qu'à notre avis les communiqués officiels ne le rappellent pas toujours avec assez de netteté — nous portons de ce fait les mêmes responsabilités. Il est de notre devoir enfin, comme celui de tous les électeurs masculins progressistes, de voter la réforme concernant l'éligibilité féminine que nous proposent les Conseils de paroisse et de permettre ainsi à l'Eglise de Genève d'instaurer, à la suite de celle de Bâle et de nombreuses Eglises libres, cette coopération par l'équité qu'une Eglise doit être la première à réaliser si elle veut être digne de ce que l'on attend d'elle.

E. Gd.

¹ Ce fait nous paraît typique pour illustrer ce que nous disons si souvent que l'éligibilité sans l'électorat n'a que peu de valeur et qu'il est indispensable d'être électeurs pour faire aboutir les réformes nécessaires.



Glané dans la presse...

5254 candidates pour 27 postes d'agents de police!

De l'Union nationale des Femmes, organe de la Ligue suffragette française que préside la Duchesse de la Rochefoucauld, ces détails intéressants pour tous ceux que préoccupe la tâche des femmes dans la police :

Il y a six mois, la municipalité de New-York annonçait qu'elle disposait de 27 places vacantes de femmes-policiers, chargées de s'occuper plus spécialement d'enfants et de jeunes filles.

5.254 candidates se présentèrent aux premières épreuves éliminatoires. Il fallait passer un examen élémentaire de composition, d'un peu de langues et d'arithmétique. Parmi les candidates, on avait enregistré des licenciées des meilleurs collèges de New-York et des danseuses aussi.

Le tri avait été fait sévement. La preuve en est que 315 candidates seulement ont été reconnues admissibles pour le second examen, beaucoup plus sérieux, celui-ci.

Cet examen vient d'avoir lieu. Il s'agissait d'é-

Soucis et responsabilités économiques des femmes¹

I

Les responsabilités économiques des femmes sont certes, et lourdes responsabilités encore. Car d'après des statistiques dignes de foi, les femmes représentent dans quelques pays les 3/4, et même dans d'autres, les 4/5, de la totalité des acheteurs, et certaines catégories de produits (vêtements, denrées alimentaires, par exemple) sont achetées par elles dans la proportion du 85 % de leur totalité. Aux Etats-Unis, l'on estime que les 3/4 des chaussures sont vendues à des femmes: car il faut remarquer, à l'appui de ces chiffres, que les femmes, dans la grande majorité des cas, n'achètent pas seulement pour elles, mais sont aussi les pourvoyeuses de la famille, et qu'une foule d'objets nécessaires à leur mari, à leurs enfants passent par leurs mains entre le magasin et le foyer.

C'est donc, il faut s'en pénétrer, une responsabilité importante qui pèsent sur elles, puisque de ces achats faits avec plus ou moins de jugement, à l'aveuglette ou en réfléchissant aux conséquences de ce geste, dépend en majeure partie la consommation d'un pays. Et hélas! combien parmi elles s'en doutent? et combien ne serait-il pas nécessaire de les éduquer, de les amener à réfléchir, à savoir acheter avec discernement, et à se rendre compte de la portée de cet acte en se basant sur quelques notions très simples d'économie politique, alors que, trop souvent, on se laisse guider, sinon par son propre intérêt egoïste, du moins par quelques aphorismes sentimentaux, dont on ne sait comment vérifier la portée.

Voici par exemple la question qui a été vivement discutée dans les colonnes de ce journal: celle du devoir d'achat des marchandises suisses de préférence à des marchandises étrangères. Presque toutes celles qui ont participé à cette discussion ont proclamé la nécessité « d'acheter suisse », et les plus savantes ont expliqué que la situation d'un pays étant prospère quand la balance commerciale de ce pays est favorable, c'est-à-dire quand les exportations dépassent les importations, il était pour cette raison un devoir patriotique d'acheter des marchandises suisses.

Assurément, le devoir national est et sera toujours de venir en aide à la vie économique na-

¹ D'après des notes prises au cours donné sous ce titre par Mme G. Ginsberg, à Genève, sous les auspices de l'Association pour le Suffrage.

P.-S. — On nous prie de rappeler que pour être électrique dans l'Eglise nationale protestante de Genève, il faut être Suisse, majeure, membre de l'Eglise domiciliée à Genève, et inscrite sur les tableaux électoraux, dont la liste est arrêtée un mois avant les votations.

Une décision combattue de la police fédérale

Le rapatriement des enfants espagnols réfugiés

La toute récente décision de la police fédérale de renvoyer en Espagne les enfants espagnols réfugiés, que notre population a accueillis avec tant de cœur et d'élán, a suscité dans de nombreux

mieux un sentiment d'inquiétude et de malaise. On ne sait pas en effet de quelle manière ces enfants seront accueillis, on ignore si leurs parents sont d'accord avec ce retour si subitement décidé — et ceci d'autant plus qu'il en est dont on ignore où sont les parents, disséminés dans des camps de réfugiés à l'étranger!

De plus, un bon nombre de ces enfants sont encore en convalescence étant arrivé en Suisse sous-alimentés, ayant subi des chocs nerveux terribles — combien sont encore épouvantés par le seul renfoncement d'un moteur d'avion et ne peuvent pas croire que ces machines volantes aient une autre tâche que celle de semer la mort et l'incendie! Il en est qui, trouvés dans un état de saleté lamentable, vu l'affreuse disette de savon dont a souffert l'Espagne, ont dû être hospitalisés pour que soient soignées à fond les maladies un sentiment d'inquiétude et de malaise. On ne sait pas en effet de quelle manière ces enfants seront accueillis, on ignore si leurs parents sont d'accord avec ce retour si subitement décidé — et ceci d'autant plus qu'il en est dont on ignore où sont les parents, disséminés dans des camps de réfugiés à l'étranger!

De plus, un bon nombre de ces enfants sont encore en convalescence étant arrivé en Suisse sous-alimentés, ayant subi des chocs nerveux terribles — combien sont encore épouvantés par le seul renfoncement d'un moteur d'avion et ne peuvent pas croire que ces machines volantes aient une autre tâche que celle de semer la mort et l'incendie! Il en est qui, trouvés dans un état de saleté lamentable, vu l'affreuse disette de savon dont a souffert l'Espagne, ont dû être hospitalisés pour que soient soignées à fond les ma-

— Oui, je dirai même que cette lutte est celle qui s'adapte le mieux à ses moyens. Les Japonaises qui en font la base de leur culture physique en sont une preuve. Laissez-moi, à l'appui de mes dires, vous citer une phrase du manuel de MM. Yokoyama et Oshima: « Considérons deux adversaires, un fort physiquement et malhabile aux coups de *jiu-jitsu*, l'autre chétif et très fort en cet art. Le premier ne vaincra l'autre que si leurs forces musculaires sont très disproportionnées. Dans le cas contraire, le moins vigoureux aura assurément le netantage ». Vous voyez que le « sexe faible » est nettement favorisé dans ce sport. En Angleterre et en Amérique d'ailleurs, les femmes pratiquent couramment le *jiu-jitsu* et s'en trouvent fort bien.

— Mais admettons qu'un individu s'amuse à barrer le passage à une femme dans un couloir étroit. Que peut-elle... Cherpliod ne me laissa pas achever. Déjà, me saisissant le bras, il m'avait balancé la tête en arrière au risque de me fracturer les vertèbres cervicales! Voilà ce qu'il faut faire dans ce cas, conclut-il en me lâchant au moment où je commençais à hurler de douleur. Aucun homme, si robuste soit-il, ne peut résister à ce coup, non plus qu'à celui-là ajouta-t-il subitement en saisissant de ses deux mains croisées l'encolure de mon manteau et en tirant fortement les mains à lui. Etrange, sentant l'asphyxie proche, je ne peux que balbutier ma conviction qui est grande maintenant...

...Et comme le faisait remarquer Cherpliod au moment où, un peu halante et très reconnaissante, je passais le seuil de sa porte:

— Mais une femme peut-elle vraiment pratiquer le *jiu-jitsu*?

— Tu sais que la plus petite bête a reçu de la

clameur irréfléchie « achetez suisse »! Certes, achetons nos propres produits quand notre consommation correspond à leur production, mais sachons discerner les cas où une règle aveuglément appliquée nuira au pays au lieu de le servir. Le jour par exemple, où, pour ouvrir un débouché aux montres de Genève ou aux machines d'Oerlikon dans une région de l'Amérique du Sud, il serait nécessaire d'importer les pamphletousses de ce pays, le devoir national recommanderait évidemment de remplacer dans notre consommation journalière la pomme de nos vergers par la pamphleousse!

A tout ceci, on a fait la remarque qu'il serait indispensable pour les acheteuses conscientes de leurs responsabilités de savoir quels produits il faut acheter à l'étranger et quelles produits suisses il faut consommer, mais ceci n'étant point fixe, dépendant des fluctuations des marchés, des dispositions des traités de commerce, etc., etc. ne peut être établi une fois pour toutes. Il y aurait là une tâche utile pour des économistes que de renseigner périodiquement sur ce point l'opinion publique féminine: les unes ou les autres de nos grandes Associations pourraient-elles organiser ce service?

Il faudrait ajouter pour être complet que d'autres éléments encore compliquent le problème. D'abord l'état de préparation constante à la guerre dans lequel nous vivons, ou plus exactement de guerre économique déjà déclarée, qui veut que chaque pays s'efforce de produire lui-même tout ce dont il pourrait avoir besoin, système que, bon gré, mal gré, tous les pays se trouvent peu à peu entraînés à instaurer chez eux. Or, dans le stade de l'économie mondiale auquel nous étions parvenus et qui consiste à organiser la production purement nationale, dût-elle être écoulée (en opposition avec l'économie familiale en artisanat des âges précédents), cette régression vers une production purement nationale, dût-elle être écoulée à un prix beaucoup plus élevé, ne peut manquer d'amener des troubles dont nous ressentons les effets. Il en est de même pour des procédés économiques à portée politique comme ceux qu'emploie par exemple l'Allemagne vis-à-vis du blé hongrois ou des pétroles roumains, en les payant au-dessus de leur prix, pour s'en assurer le monopole et placer en échange ses marchandises dans ces pays, etc., etc. Nous n'allongeons pas sur ce sujet, car il est encore d'autres soucis, d'autres responsabilités économiques des femmes qu'il nous faut étudier. Ce sera pour un prochain article.

M. F.

ladies, gale et autres, dont ils étaient atteints. Et ceux qui sont dans des familles viennent tout juste de se reprendre à la vie, bien nourris, mieux vêtus, entourés d'affection, et l'on comprend que pour ces familles ce soit un déchirement de les voir si vite arracher.

C'est pourquoi nous ne pouvons que protester ici contre la décision de la police fédérale, et joindre notre voix à celles qui s'élèvent de toutes parts pour demander au gouvernement de surseoir à l'exécution de cette décision jusqu'au moment où la certitude pourra être obtenue que ces petits malheureux n'auront pas à souffrir de leur rapatriement. C'est une simple mesure d'humanité qui s'impose, et nous espérons que si nombreuses seront les voix qui le diront que l'on devra comprendre en haut lieu la nécessité de leur donner satisfaction.

nature un moyen de défense naturelle. Pourquoi la femme serait-elle la seule à en manquer?

Contraste...

D'un autre hebdomadaire romand, mais pas si différent! Curieux, ce croquis, et cette réflexion si juste...

Dans le même train venu du Midi, arrivé l'autre jour à la gare de Genève, se trouvaient le petit roi Ananda Mahal de Siam et une soixantaine de petits réfugiés espagnols.

Lui, dans un superbe wagon de luxe attelé en queue du train, eux dans un wagon de troisième classe; lui accompagné de sa mère, d'une sœur et d'une suite de vingt personnes, eux ayant pour suite les sinistres souvenirs de leur exode.

On ne pouvait pas ne pas faire le rapprochement — dû au hasard — entre ce futur souverain à qui la fortune sourit largement, et ces bambins à peine vêtus qui n'en revenaient pas de pouvoir mordre à belles dents les croustillants croissants que leur offraient des mains amies.

Tout le drame de la vie tient dans cette rencontre fortuite...

En feuilletant l'Annuaire cantonal

Sous ce titre, notre collaboratrice, Mme S. Bardin a donné au Bulletin féminin (Lausanne), une étude minutieusement faite et très instructive sur les conditions des femmes qui occupent une situation officielle dans le canton de Vaud. Ne pouvant tailler en entier, nous en reproduisons ici les fragments les plus saillants, estimant l'idée de cette enquête très heureuse, et ses résultats très probants: ne serait-ce pas une compilation à accompagner aussi dans d'autres cantons afin de réaliser, documents en main, ce que nous valons dans la vie de nos républiques?